

L'Union européenne, un État qui mutualise la souveraineté ? Entretien avec S. Kahn

dimanche 1er mars 2026, par [Pierre VERLUISE](#), [Sylvain KAHN](#)

Citer cet article / To cite this version :

[Pierre VERLUISE](#), [Sylvain KAHN](#), **L'Union européenne, un État qui mutualise la souveraineté ? Entretien avec S. Kahn**, *Diploweb.com : la revue géopolitique*, 1er mars 2026.

Hum... Vous semblez apprécier le DIPLOWEB.COM. Nous vous en remercions et vous invitons à participer à sa construction.

Le DIPLOWEB.COM est LE media géopolitique indépendant en accès gratuit, fondé en l'an 2000. Nous vous proposons de participer concrètement à cette réalisation francophone de qualité, lu dans 190 pays. Comment faire ? Nous vous invitons à verser une participation à votre convenance par PayPal via [la page suivante](#). Vous pouvez aussi rédiger un chèque à l'ordre du DIPLOWEB.COM et l'adresser à Diploweb.com, Pierre Verluise, 1 avenue Lamartine, 94300, Vincennes, France. Ou bien encore faire un virement bancaire en demandant un RIB à l'adresse expertise.geopolitique@gmail.com.

Avec 5 000€ par mois, nous pouvons couvrir nos principaux frais de fonctionnement et dégager le temps nécessaire à nos principaux responsables pour qu'ils continuent à travailler sur le DIPLOWEB.COM.

Avec 8 000€ par mois, nous pouvons lancer de nouveaux projets (contenus, événements), voire l'optimisation de la maquette du site web du DIPLOWEB.COM.

Alors que le monde est engagé dans des dynamiques qui nous échappent largement, l'Union européenne semble à la croisée des chemins. Si les Européens surdéterminent leurs différends et échouent à s'unir autour de leurs forces singulières, ils risquent de perdre leur indépendance et de devenir de simples objets de domination. Dans son nouvel ouvrage, « L'Europe, un État qui s'ignore » (CNRS éditions), Sylvain Kahn prend de la hauteur pour éclairer le chemin parcouru et à inventer. Il répond aux questions de Pierre Verluise pour *Diploweb.com*.

Pierre Verluise (P. V.) : Sylvain Kahn, le contexte de rédaction d'un ouvrage influence souvent l'auteur. Comment avez-vous pris en compte le contexte pour la rédaction de « L'Europe : un État qui s'ignore », CNRS éditions ?

Sylvain Kahn (S. K.) : Au XXI^e siècle, la situation géopolitique de l'Europe est bien plus délicate qu'elle ne l'était à la sortie du XX^e siècle, vingt ans plus tôt. **Ce changement radical d'ambiance** constitue la toile de fond indispensable à la compréhension de l'ouvrage. La fin de la Guerre froide avait en effet laissé espérer l'avènement d'un monde multipolaire tendancielle fondé sur le multilatéralisme, l'interdépendance, le droit et la norme plutôt que sur le rapport de force, la domination et le conflit. Cette évolution a été analysée avec finesse par Zaki Laïdi qui, en 2005, publiait « *La Norme sans la force, l'énigme de la puissance européenne* », à un moment où les principes fondant la construction européenne semblaient partagés par un nombre grandissant d'acteurs mondiaux.

Pourtant, de façon aussi rapide que peu anticipée, cette tendance a été battue en brèche dès le début de la décennie 2010 par le retour brutal du souverainisme. Ce dernier se caractérise par le fait que les gouvernements de la plupart des pays les plus influents, notamment au sein du G20, privilégient désormais des politiques de puissance néo nationalistes. Ils visent moins une vision collective de l'ordre mondial que la défense exclusive de leurs intérêts particulier par une politique fondée sur la coercition. Cette évolution prend les Européens à contre-pied car l'Union européenne est précisément fondée sur la conviction que la société a beaucoup plus à perdre qu'à gagner dans la confrontation entre les égoïsmes nationaux.

Le contexte est aujourd'hui marqué par **une rupture idéologique majeure** venant de Washington. Elle a été signifiée dès février 2025 à Bruxelles par Pete Hegseth, à Munich par J.D. Vance et à la Maison blanche par Trump agressant verbalement Zelinski, puis formalisée dans la Stratégie de Sécurité Nationale (NSS) de [l'administration Trump](#) publiée en novembre 2025. Ce document postule que l'unité politique fondamentale du monde est et restera l'État-nation et que les nations existent en vertu des lois de la nature et du Dieu de la nature. Pour cette nouvelle doctrine américaine, **il n'y a plus d'alliés, il n'y a que des ressources à exploiter au service exclusif du peuple américain**. Cette vision remet en cause l'idée même de coopération multilatérale fondée sur des valeurs partagées, car l'influence démesurée des nations plus grandes, plus riches et plus fortes est présentée comme une vérité intemporelle des relations internationales.

S. Kahn analyse l'Europe non plus seulement comme une organisation internationale, mais comme un État qui s'ignore.

Face à [ce lâchage par les Américains](#), à cette menace de marginalisation et à l'impérialisme agressif de la Russie, **[l'Europe se retrouve dans une situation radicalement dangereuse où elle doit garantir seule sa sécurité](#)**. L'invasion de l'Ukraine en 2022 a agi comme un puissant révélateur : elle a amené les Européens à prendre pleinement conscience que leur construction territoriale et politique supranationale n'est pas une puissance au sens traditionnel car ce n'est ni son projet ni sa vocation. La Russie, à l'inverse, témoigne que son gouvernement se représente son pays comme une puissance guerrière impérialiste.

La durée de cette [construction européenne](#), qui atteint désormais trois générations, lui donne cependant une épaisseur historique comparable à celle des grands régimes nationaux. L'UE est par exemple contemporaine de la République fédérale d'Allemagne et plus âgée que la monarchie constitutionnelle espagnole.

C'est cette robustesse institutionnelle, forgée au fil des épreuves, qui m'a conduit à analyser l'Europe non plus seulement comme une organisation internationale, mais comme un État qui s'ignore. En soixante-dix ans, elle a fait la preuve que la souveraineté est devenue une idée neuve, capable de se déployer au-delà des formes traditionnelles. Le projet européen est devenu une réalité territoriale matérielle et un régime politique qui est plus que la somme des territoires des pays membres.



Sylvain Kahn

Docteur en géographie et diplômé de géopolitique, agrégé d'histoire, normalien et chercheur au centre d'histoire de Sciences Po.

France Info

P. V. : De votre point de vue, par quels processus l'Europe communautaire que Maastricht transforme en Union européenne devient-elle un État au XXIe s ?

S. K. : Le processus de transformation de l'Europe en une forme d'État repose d'abord sur une rupture conceptuelle majeure avec ce que John Agnew appelle le "piège territorial". Ce piège consiste à croire que la souveraineté ne peut s'exercer que selon les modalités du territoire national exclusif. Or, l'Union européenne propose une étaticité dont ne rend pas compte l'idée classique d'État territorial. Elle organise, contrôle et régule un espace par une production législative et juridique croissante, agissant comme un sujet de droit international souverain.

Un des moteurs essentiels est l'institutionnalisation de nouveaux acteurs de type étatique. La Commission européenne, le Parlement européen élu au suffrage universel direct, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et la Banque centrale européenne (BCE) exercent des

prérogatives voulues par les États. Dès lors que ce pouvoir s'exerce, le territoire de chaque État membre devient de facto le territoire d'exercice de la souveraineté de l'Union européenne.

Cette étaticité se manifeste matériellement par la mise en œuvre de politiques publiques qui créent du territoire. La première de ces politiques est la libre circulation : en organisant la mobilité des biens, des capitaux, des actifs et des habitants, l'UE tisse un territoire commun. Par l'adoption de règles juridiques d'encadrement de la production et de la consommation, chaque nation régent son territoire avec les autres et participe à la production des territoires nationaux de ses voisins.

L'Europe des juges est un autre processus fondamental. Les seuls magistrats uniquement "de l'Union européenne" sont ceux de la Cour de justice de l'UE et ceux de la DG concurrence de la CE. Les juges des cours et des tribunaux nationaux agissent comme des juges européens dès lors qu'ils recourent au droit communautaire pour trancher des litiges. Cette implication progressive des acteurs nationaux dans l'entreprise juridique européenne signifie que la juridiction communautaire s'insère directement dans les territoires locaux. La souveraineté ne procède donc pas seulement d'une assemblée législative centrale, mais aussi des magistrats nationaux qui sont de facto des agents et des producteurs du droit européen et de la juridiction européenne.

Le processus monétaire avec l'euro illustre parfaitement cette métamorphose étatique. Les banques centrales nationales sont devenues des organes et des relais d'une Banque centrale européenne dont le territoire relève à la fois de l'étaticité et de la réticularité. La juridiction de la BCE s'étend même de facto hors des limites de la zone euro, dans des États qui utilisent l'euro sans être membres de l'UE [1], ce qui relève d'une forme d'impérialité fonctionnelle.

De même, la Politique Agricole Commune (PAC) a été un agent puissant de territorialité communautaire bien avant les fonds structurels. Elle a tissé un maillage sur la quasi-totalité de la surface des pays membres. Bien que les politiques agricoles aient été historiquement des instruments de l'affirmation de l'État-nation, leur communautarisation a transformé le sol européen en un espace de gestion partagé.

Enfin, la construction européenne est ce que Alan Milward appelait le "sauvetage européen de l'État-nation". Pour se revigorer, l'État-nation a dû choisir l'abandon d'un certain degré de souveraineté nationale exclusive. **Ce processus n'est pas une érosion de la souveraineté, mais sa mutualisation pour assurer le relèvement et la survie des pays européens.** L'UE n'est pas une superstructure qui coiffe les États, elle est un assemblage de ses membres où la souveraineté est partagée quant à son exercice.

P. V. : En Hongrie, [V. Orban](#) accuse parfois l'Union européenne d'être un empire, à l'image de feu l'Union soviétique. L'état européen est-il un empire ?

S. K. : Il est tout à fait légitime de se demander si l'Union européenne est un empire, car elle présente certains traits de l'impérialité : c'est une entité de grande superficie en expansion continue, dont les frontières sont floues et mouvantes. Cependant, si l'on peut parler d'empire pour l'UE, c'est au sens d'un empire sans centre et sans impérialisme, une définition que je partage avec Pierre Hassner (1933-2018). [Contrairement à l'Union soviétique ou aux empires coloniaux, sa construction ne repose ni sur la conquête militaire, ni sur la contrainte](#), mais sur

l'adhésion volontaire et librement consentie. C'est une extension et non une expansion.

L'Union européenne est rigoureusement l'antithèse d'un empire coercitif. Dans l'UE, chaque État, quels que soient sa taille et son poids, est indépendant, souverain et égal en droit et en dignité aux autres membres. Ce fait est fondamental pour comprendre pourquoi les pays d'Europe centrale et orientale ont aspiré à rejoindre l'Union pour se protéger justement de l'impérialisme russe. L'UE n'est pas une puissance de commandement, mais une force d'attraction et de séduction par la norme.

L'épisode du Brexit (2016-2020) constitue une démonstration par l'absurde que l'Union européenne n'est pas une prison des peuples. Autoriser l'une de ses parties à se retirer de l'entité territoriale après un vote souverain est l'antithèse absolue d'un système impérial classique. Le retrait accepté du Royaume-Uni prouve que l'Union repose sur le libre consentement de ses membres et non sur la domination d'une métropole sur ses périphéries.

On peut toutefois qualifier l'UE d'auto-empire pour désigner ce processus territorial d'élargissement progressif de l'espace de souveraineté. C'est un empire car il organise la multiplicité et la diversité, permettant à des unités nationales inégales de coexister dans un cadre institutionnel diversifié. Mais c'est un empire consociatif dont la souveraineté est complexe. Il mobilise des legs géohistoriques comme ceux du Saint-Empire romain germanique ou de l'Autriche-Hongrie, où l'appartenance à l'ensemble n'effaçait pas les singularités locales. De façon puissamment heuristique, Burbank et Cooper, auteurs de la somme la plus achevée sur l'histoire mondiale des empires et de l'impérialité, considèrent que, de nos jours, "Des efforts ont été faits pour créer des modes de gouvernement délibérément hétérogènes, au sein desquels les fonctions souveraines étaient divisées entre différentes entités, mais à l'exclusion de la structure hiérarchisée et asymétrique des empires. À notre époque, l'Union européenne est l'exemple le plus marquant de ces unités complexes". (revue *Monde(s)*, 2012/2).

La territorialité de l'UE relève d'une géopolitique kantienne.

Pour la caractériser au plus près, mon diagnostic est que la territorialité de l'UE relève d'une géopolitique kantienne. Elle met en œuvre le projet de paix perpétuelle d'Emmanuel Kant (1795), qui visait une alliance de paix (*foedus pacificum*) entre des États libres. Cette alliance ne vise pas à acquérir une puissance politique pour dominer les autres, mais seulement à conserver et à assurer la liberté de chaque État allié par le droit. C'est une association volontaire fondée en raison, par un consentement libre et éclairé.

L'UE se distingue aussi par l'absence d'une administration centrale impériale qui quadrillerait la société. Le territoire européen est fabriqué par la mise en réseau des acteurs des États-nations eux-mêmes. La Commission et le Parlement européens ont sur le territoire des représentations, et non des préfectures. L'UE n'a pas d'administration déconcentrée. Ce sont les administrations centrales de ces États membres qui font fonctionner l'UE et qui appliquent ses politiques publiques. En ce sens, l'UE est un anti-empire. A l'extérieur, du coup, il n'était pas surprenant que sa force résida dans sa capacité à influencer l'espace mondial par l'exemplarité de ses normes plutôt que par la force des armes. **C'est cette capacité et cette**

singularité qui sont aujourd'hui questionnées par le retour des souverainismes impérialistes évoqués au début de notre entretien.

L'élargissement aux anciens pays communistes dans les années 2000 a parfois été perçu comme un impérialisme par la géographie critique néo-marxiste (comme celle de Salvatore Engel di Mauro, par exemple et entre autres). Pourtant, Jan Zielonka analyse ce processus comme une forme "néo-médiévale" où l'UE intègre des périphéries en négociant sur des normes plutôt que par des gains territoriaux. Chacun de ces pays a considéré l'adhésion comme une opportunité historique de recouvrer sa souveraineté réelle au sein d'un ensemble protecteur.

P. V. : Comment s'articulent les relations entre cet État européen que vous voyez émerger les états-nations et aux états locaux ?

S. K. : La construction européenne ne signale pas la fin des États-nations, elle les transforme. Nous sommes entrés dans une phase postnationaliste (et non pas post nationale !) où le territoire national s'est désacralisé (laïcisé, pour le dire avec un cadre de référence français). Il n'est plus le seul territoire pertinent, il devient un territoire parmi d'autres. L'Union européenne n'abolit pas les souverainetés nationales ; elle leur entremêle un territoire européen dont elles sont parties prenantes et constitutives. Le territoire de l'État membre est perçu simultanément comme territoire national et comme territoire européen.

Cet État européen fonctionne comme un empire-échelle qui met en réseau les administrations existantes. L'administration communautaire est extrêmement légère car, à nouveau, elle mobilise les structures des États membres et des États locaux pour exécuter ses politiques. Ce sont les administrations nationales qui répartissent les fonds et les juges nationaux qui appliquent le droit communautaire. L'UE ne se surimpose pas, elle se fonde dans les juridictions nationales et les mobilise.

L'existence de l'UE favorise paradoxalement l'émancipation d'États locaux moins enclins à se percevoir comme membres d'une nation unique ou homogène. La laïcisation du territoire national rend possible le débat sur l'autonomie accrue ou l'indépendance d'entités subétatiques comme les *Länder* allemands, les nations du Royaume-Uni (la "dévolution", y compris en Ulster, a eu lieu lorsque le Royaume-Uni était membre de l'UE) ou les autonomies espagnoles. L'UE agit comme une superstructure politique qui dilue les face-à-face bilatéraux tendus.

Dans le cadre européen, de petits États-nations peuvent s'épanouir de façon non conflictuelle. La mutualisation territoriale leur offre une souveraineté réelle et intense qu'ils n'auraient pas seuls. Ils négocient de facto au sein du G20 ou de l'OMC avec le poids de l'Union. **S'unir par la mutualisation des politiques publiques est le moyen moderne de rester libre et efficace** face aux pressions globales. Nous assistons à une multiplication d'assemblages de territoires, d'autorités et de droits. Une même portion de territoire peut désormais procéder de plusieurs juridictions : communautaire, étatique, d'État local ou régionale. Cet agencement est à géométrie variable selon les politiques menées. Par exemple, l'emprise de la politique agricole n'est pas la même que celle de l'espace Schengen, créant un puzzle territorial complexe mais très fonctionnel.

Le territoire de l'UE incorpore ainsi de *l'étatnationité* et de *l'étatlocalité*. L'expression

d'assemblage, que j'emprunte notamment à Saskia Sassen, signifie que cette hétérogénéité n'empêche pas la cohérence globale. À la différence des États-nations qui sont réputés être "déjà là", l'Union européenne est un projet territorial concrétisé par une intentionnalité d'acteurs. C'est une hybridation des capacités territoriales léguées par leur géohistoire aux Européens.

P. V. : Sylvain Kahn, vous êtes notamment docteur en géographie. Cela se voit lorsque que vous développez « ce que l'état européen doit aux réseaux et à la réticularité ». Que voulez-vous souligner ainsi ?

S. K. : La territorialité de l'Union européenne est singulière car elle est travaillée par **la réticularité, c'est-à-dire la production de territoire par des réseaux**. Contrairement à l'État-nation classique qui quadrille son territoire de façon aréolaire et hiérarchisée, l'UE produit du territoire par la mise en relation des acteurs. L'europanité est d'abord et chronologiquement du côté du réseau. Historiquement, la production de ce "commun" européen a peu été le fait de la société politique et de l'étaticité. Ce sont avant tout des valeurs, un habitus, un mode de pensée et, pendant longtemps, une foi chrétienne qui ont informé les mœurs et les règles de vie. De ce fait, l'europanité a produit de l'espace par la mise en relation des lieux où s'élaborent ces valeurs. Cette mise en relation, c'est la réticularité.

Pendant des siècles, l'expérience de l'étaticité propre à l'État-nation a souvent joué contre l'europanité. Les États-nations mettent des frontières, ils coupent les réseaux, les détournent ou les domestiquent pour les soumettre à des logiques nationalistes. Le paradoxe de la construction européenne est d'avoir réussi à **transformer ces États-nations, qui séparaient les Européens, en parties prenantes d'une nouvelle territorialité** qui ne coupe plus les réseaux mais s'appuie sur eux.

L'UE est une entité territoriale de 450 millions d'habitants qui n'a pas d'administration déconcentrée. Elle n'envoie pas de fonctionnaires sur le terrain pour contrôler la société. Le territoire de l'UE est le produit de l'action des acteurs nationaux et régionaux en tant qu'ils coproduisent le droit européen et les politiques publiques européennes et les mettent en œuvre. La souveraineté de l'UE n'existe que par son territoire, et ce territoire est secrété chaque jour par cette mise en réseau impulsée par Bruxelles.

Dès ses débuts avec la CECA en 1951, la construction européenne a créé du réseau transnational. Le territoire de la CECA correspondait aux espaces d'extraction du charbon, aux bassins sidérurgiques et aux voies de communication. En régulant ces secteurs à l'échelle des six États-membres, l'administration supranationale a mobilisé les ressources et mis en réseau des acteurs qui, auparavant, travaillaient dans des cadres nationaux cloisonnés. Elle n'a pas segmenté le réseau des sidérurgistes, elle l'a capturé pour l'infléchir vers l'intérêt général.

L'Union européenne peut être qualifiée de "méta-État" [2]. Ses institutions édictent des normes qui organisent la société, mais ce n'est pas l'administration de l'UE qui administre directement son territoire. Ce sont les administrations des États-membres qui assurent cette mission. Le territoire communautaire est administré par une "administration de réseaux". Les décisions résultent d'une mise en réseau transnationale d'acteurs nationaux et locaux. L'UE invente et met ainsi en œuvre de véritables réseaux d'États.

Cette approche permet de déjouer le piège territorial qui postule que l'État et le territoire doivent nécessairement se recouvrir. La géographie de l'UE montre qu'il est possible de déconnecter État et territoire. L'Union invente une forme de pouvoir qui s'éloigne du modèle de Hobbes et une forme de souveraineté qui s'éloigne du modèle de Bodin pour valoriser la capacité politique des acteurs à se lier horizontalement. A cet égard, les écrits de Althusius sont au moins aussi fondateurs que ceux de Bodin. Ici et maintenant, avec l'UE telle qu'elle est, le pouvoir n'est plus tant contenu dans l'appareil d'État que dans la capacité de mise en réseau de capacités tant étatiques (celles, diverses et spécifiques, des différents Etats membres) que de la société.

Le territoire de l'UE est à la fois matériel et virtuel. Il est une structure d'espaces fonctionnels qui fonctionnent en réseau. Par exemple, avec l'euro, les banques centrales sont devenues des acteurs d'une Banque centrale européenne dont le territoire relève de la réticularité. De même, les réseaux de transport européens ne sont pas déterminés par des logiques purement nationales de quadrillage mais par des flux transnationaux que l'UE cherche à fluidifier.

La construction européenne mobilise tout le répertoire territorial européen, y compris des formes anciennes comme l'empire carolingien qui, de façon très très différentes et spécifique, bien entendu, utilisait déjà le réseau pour structurer l'espace politique. Cette territorialité en réseau relativise la propension des États à quadriller exclusivement leurs populations.

Finalement, le réseau est la principale modalité du "faire territoire" de l'Union européenne. Cette modalité est *sui generis* puisqu'elle met en réseau des acteurs nationaux qui, traditionnellement, n'ont pas la culture du réseau et sont attachés au découpage de territoires par des frontières. C'est autant par la mise en réseau transnationale des acteurs qui fabriquent l'État-nation que par la territorialisation des réseaux producteurs de l'eupéanité que l'UE fabrique son territoire.

Cette fabrication d'une territorialité inédite, où le réseau fait territoire, est ce qui distingue le plus radicalement les Européens au sein du monde occidental et face aux modèles de puissance traditionnels.

P. V. : Votre dernier chapitre s'intitule : « le pari européen ». Quels en sont les termes, les risques et les gains escomptés ?

S. K. : Le pari européen consiste à faire de la souveraineté une idée neuve en Europe et en phase avec notre époque. Il postule que sont véritablement souverains les pays qui choisissent d'être partie prenante d'un tissage d'interdépendances. S'unir par la mutualisation des politiques publiques et du territoire est le moyen moderne d'être réellement libre. Le gain escompté est la construction d'un monde plus harmonieux, soucieux de l'intérêt général et d'une planète habitable pour tous.

Un terme central de ce pari est la recherche de la robustesse et non de la puissance. Dans une situation radicalement dangereuse, marquée par l'agression russe et le lâchage américain, l'objectif n'est pas de rivaliser militairement avec les superpuissances, ni de revenir à un paradigme impérialiste ou colonialiste, mais de **rester libre et autonome**. Cette robustesse doit dissuader tout ennemi potentiel du coût terrible qu'il paierait en cas d'agression.

Le risque majeur est celui de la marginalisation et de l'emprisonnement. Avec ce néologisme

d'emprisme, je désigne une emprise consentie où les Européens deviendraient tributaires d'une puissance les dominant — comme les États-Unis de Trump ou la Russie de Poutine — sans qu'ils en aient pleinement conscience. Si les Européens surdéterminent leurs différends et échouent à s'unir autour de leurs forces singulières, ils risquent de perdre leur indépendance et de devenir de simples objets de domination.

La réussite du pari passe par une vision résolument politique de l'élargissement. Face à l'impérialisme poutinien, il est devenu plus coûteux de ne pas élargir que d'intégrer l'Ukraine et les Balkans. L'intégration politique est l'arme la plus efficace pour transformer des territoires vulnérables en partenaires stables. Nous devons inventer une adhésion graduelle, où les pays candidats participent progressivement aux décisions au fur et à mesure de leur intégration réelle.

Pour maintenir l'efficacité à 33 membres, je propose des réformes audacieuses comme le "veto +". Il s'agit de maintenir le droit de veto mais d'en rendre l'exercice précieux et rare, par exemple en exigeant que deux pays s'associent pour l'exercer. Cela permet de rassurer les pays attachés à leur souveraineté tout en évitant la paralysie. L'audace institutionnelle est la condition pour que l'élargissement ne rime pas avec dilution mais avec renforcement. En définitive, le pari est de prouver que l'attraction et la séduction par la norme sont supérieures au commandement et à la coercition. En construisant l'Europe, pays d'un nouveau genre, les Européens œuvrent pour un monde où le droit remplace durablement la force. S'ils prennent conscience de cette force singulière, ils auront gagné leur pari historique et assureront leur place dans le siècle qui s'ouvre.

Copyright Mars 2026-Kahn-Verluisse/Diploweb.com

Plus

. **Sylvain Kahn, L'Europe : un Etat qui s'ignore, [CNRS édition](#)**

4e de couverture

Depuis 80 ans, les Européens ont changé d'ère : ils construisent un nouvel État commun bien à eux avec leurs États nationaux indépendants et souverains. Cet État attire : depuis sa fondation par 6 pays en 1950, 22 pays ont souhaité y participer et l'intégrer ; un seul a souhaité, après des années de vie partagée, le quitter. Adoptant une perspective géohistorique, dans cet essai vif et documenté, Sylvain Kahn revient sur cette histoire longue des Européens d'aujourd'hui, héritiers d'États d'origine et de nature multiples : empires, royaumes, Cités, républiques, fédérations, territoires en butte à l'expansion de leurs voisins...

L'auteur nous montre ainsi une Union qui invente une vie politique et son territoire, une sorte d'État qui, s'il n'a pas tous les attributs de la puissance, propose une nouvelle forme d'État, supranational, collectif et léger. Un État européen qui mutualise la souveraineté tout en favorisant la liberté de ses pays membres. Un nouvel État capable d'apporter, en un temps très bref, des réponses concrètes au Brexit, au Covid et à la guerre de la Russie en Ukraine.

P.-S.

Sylvain Kahn est professeur agrégé à Sciences Po. Docteur en géographie, agrégé d'histoire, ancien élève de l'École normale supérieure lettres et sciences humaines, il est chercheur au Centre d'histoire de Sciences Po. Sylvain Kahn vient de publier « *L'Europe : un Etat qui s'ignore* », CNRS édition. Son livre s'appuie sur deux décennies de recherche consacrées à l'expérience géopolitique unique qu'est l'Union européenne. Il a par exemple publié « *Histoire de la construction de l'Europe depuis 1945* » (PUF, 2021), « *L'Europe face à l'Ukraine* » (PUF, 2024), « *Dictionnaire critique de l'Union européenne* » (Armand Colin, 2008, co-direction d'ouvrage), « *L'atlantisme est mort ? Vive l'Europe !* » (Éditions de l'Aube / Fondation Jean Jaurès, 2025). Il intervient régulièrement dans les médias écrits et audiovisuels pour analyser la vie politique, les actions et le fonctionnement de l'Union européenne. Auteur de podcasts, dont, actuellement, "le Bloc-notes de Sylvain Kahn" (une production *Wave audio*), il a animé et produit durant dix ans l'émission « Planète Terre » sur *France Culture*. S. Kahn répond aux questions de Pierre Verluise, docteur en Géopolitique, fondateur du *Diploweb.com*

Notes

[1] NDLR. Source, [touteurope.eu](https://www.touteurope.eu) « (...) l'euro circule aussi en dehors de l'Union européenne, dans quatre micro-États : Andorre, Monaco, Saint-Marin et le Vatican. Ainsi qu'au Kosovo et au Monténégro. "En 2002 [alors qu'ils étaient encore parties intégrantes de la Serbie, ndlr], ces deux pays des Balkans ont décidé unilatéralement d'adopter l'euro, qui est devenu depuis leur monnaie de fait. Cela signifie que l'euro n'y a pas cours légal, mais que la population l'utilise comme monnaie officielle", explique la BCE. "Avant 2002, les Kosovars et les Monténégrins utilisaient le deutschemark." » <https://www.touteurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/europe-ue-schengen-zone-euro-quelles-differences/>

[2] Jean-Marc Ferry est l'auteur de l'expression heuristique "méta-État"